

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 27 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Patrick GUILBAUDEAU à Lucien MONNERIE
Annaïg MESTRIC à Françoise BALLESTER
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Mars 2023
Date de l'affichage	21 Mars 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	32

2023 17 Vote du compte administratif 2022

Rapporteur : P. Jacqueminot

La date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs 2022 est fixée au 30 juin, en application de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le compte administratif de la commune de Guidel pour l'exercice 2022 a été arrêté le 31 janvier 2022.

Concernant l'exercice 2022, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal.

Le compte administratif fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe.

Les résultats du compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	4 920 923,66 €
Dépenses de l'exercice	- 10 350 501,13 €
Recettes de l'exercice	12 068 148,02 €
Résultat de clôture	6 638 570,55 €

Le résultat de clôture en fonctionnement ressort à **6 638 570,55 €**

Section d'investissement

Excédent antérieur reporté	834 769,24 €
Dépenses de l'exercice	-4 906 440,50 €
Recettes de l'exercice	3 856 838,87 €
Résultat de clôture	-214 832,39 €

Le résultat de clôture en investissement ressort à **- 214 832,39 €**

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 20 mars 2023,

APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion du receveur.

Adopté par 23 voix pour – 4 contre (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis) et 5 abstentions (BASTIER Bernard qui a procuration de MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François,).

(M. le Maire se retire de la salle au moment du vote).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 28 Mars 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

